

02454
R-1125

Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire
Rue Ravenstein 36
B-1000 Bruxelles

le 22 octobre 2006

Suite à votre courrier infligeant l'obligation de démonter un paratonnerre estimé radioactif sur mon habitation, placé par la société **L'Aigrette** dans les années 80. J'ai fait appel à cette même société, maintenant agréée, pour le démontage et l'évacuation de celui-ci.

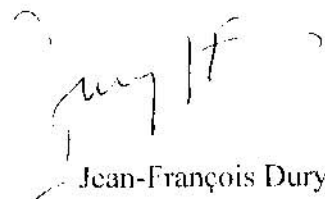
Le 4 septembre 2006, deux ouvriers de la société **Aigrette** se sont présentés chez moi pour le démontage en question. Ayant assisté à ce travail, j'ai été surpris de voir que l'exécutant ne portait, tout d'abord aucun vêtement de protection, et qu'une fois sur le toit, il s'est agrippé à la cheminée, s'y est juché sans échelle s'aidant du support du mat comme point d'appui (plus ou moins 3 mètres). Aucune mesure de radioactivité n'a été effectuée. Au moyen d'une disqueuse sur batterie, l'employé a découpé le mat-support sans précaution pour les poussières de coupe peut-être contaminées. La partie enlevée a ensuite été transmise sans aucune précaution à l'adjoint au sol pour démontage. L'embout litigieux fut déposé dans un sac plastique lui-même dans un seau métallique de couleur jaune qui fut remis dans le véhicule sans aucune autre formalité, aucune mesure, aucun relevé de numéro d'identification. Le bout du mat censé être radioactif a été déposé à même le plancher du fourgon.

Je suis vraiment déçu des prestations de cette firme agréée qui n'applique pas les consignes préconisées par la A.F.C.N.. Je n'ai reçu aucun document à la fin du démontage. Les jours ont passé et je ne dispose toujours pas de l'attestation d'enlèvement réglementaire.

Je suppose que la société **L'Aigrette** vous a adressé mon attestation de démontage ainsi que, comme au début de chaque mois, un relevé des installations démontées comme le stipule la publication au *Moniteur Belge* du 13/05/2003 de Monsieur Samain J.-P. directeur général. Pourriez-vous me confirmer que mon dossier est bien en ordre ?

D'autre part, je voudrais être informé du taux de radioactivité de mon ancienne installation, aucun chiffre ne m'ayant été communiqué j'espère que vous pourrez me rassurer.

En vous remerciant par avance pour la suite que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma reconnaissance.


Jean-François Dury